

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> Département de l'Hérault <b>COMMUNE DU TRIADOU</b>			<b>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b>			<b>SÉANCE DU 06/02/2026</b>
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>	L'an deux mille vingt-six et le six février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune du Triadou régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la Présidence de Monsieur Pascal VABRE, Maire
9	5	6	
<b>Date de la convocation</b>			02/02/2025

**Étaient présents :** Nadine BELIN, Serge CHARNELET, Laurence PLASSIARD, Pascal VABRE, Stéphan ZURITA

**Procuration :** Régine LARMET à Nadine BELIN

**Absents :** Denis CART-LAMY, Matthieu MEYNIER, Emmanuelle VUILLET QUERE

**Secrétaire de séance :** Laurence PLASSIARD a été désignée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Heure d'ouverture de séance : 19h03

#### Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15/12/2025
2. Présentation des décisions du maire
3. Demande de subventions et fonds de concours 2026
4. Présentation du RAO et choix de l'entreprise pour la mission maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la salle polyvalente
5. Demande d'accès de la parcelle AH220 et AH 222
6. Demande d'intégration dans le domaine public de la parcelle AL86
7. Accès au Passage du Gardian
8. Stationnement rue de la Source
9. Travaux au 35 Place de l'église
10. Convention de mise à disposition de services avec la CCGPSL
11. Présentation du Programme Pluriannuel d'Investissement Eau et Assainissement 2025-2035 de la CCGPSL
12. Présentation du film de Régis Domergue sur la CCGPSL
13. Questions diverses

#### 1. Approbation du Procès-verbal du CM du 15/12/2025

Le procès-verbal de la séance du 15/12/2025 ayant été lu, aucune objection n'a été émise, le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

**VOTE : POUR : 6    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

[www.101Planners.com](http://www.101Planners.com)

## 2. Présentation des décisions du maire

Monsieur le Maire présente les décisions suivantes :

➤ **DDM n°2026-001** : Réparation sur le tractopelle

Vu le rapport du 06/11/2025 de vérification annuelle de pour le Tractopelle établi par la société SOCOTEC et indiquant les réparations à effectuer sur celui-ci,

Vu le devis proposé par la société A.R.T.E MANUTENTION d'un montant de 3430,02 € TTC  
Considérant la nécessité de réaliser les réparations sur le tractopelle afin d'assurer la sécurité du conducteur et des personnes à proximité de celui-ci lorsqu'il est utilisé, et afin d'être en conformité,

Considérant l'avis favorable du bureau des adjoints,

Monsieur le Maire a signé le devis avec la société A.R.T.E MANUTENTION pour un montant total de 3430,02 € TTC afin d'effectuer les réparations sur le tractopelle.

➤ **DDM n°2026-002** : Travaux supplémentaire enduit église dans le cadre des travaux du pourtour de l'église

Vu le devis proposé par l'entreprise PRIVAT pour la réalisation de travaux supplémentaire de décroûtage de l'enduit existant, lavage et dressage d'un enduit sur le bas du pourtour de l'église,

Considérant que les travaux d'enduit sur le contrefort avant droit soit 20m<sup>2</sup> supplémentaires sont nécessaires en raison d'une dégradation importante de l'enduit actuel,

Monsieur le Maire a signé le devis avec la société PRIVAT pour un montant total de 11 554,40 € TTC soit 2 310,88€ supplémentaire par rapport au devis initial, le devis n°DEV001721 remplace le devis n°707.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire

## 3. Demande de subventions et fonds de concours 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander des subventions pour les dossiers suivants :

➤ **DCM 2026-001 Fonds de concours 2026 de la CCGPSL**

En complément du dossier de demande pour le remplacement des menuiseries des appartements de La Clastre, et de l'installation de climatisations à la MAM et dans les appartements communaux encore non équipés, et dans le but d'obtenir le maximum de l'enveloppe annuelle du fonds de concours, monsieur le Maire propose de déposer deux dossiers supplémentaires :

- Reprise de la voirie au Chemin de Saint Jean de Cuculles

Suite à des demandes de riverains et vu l'état catastrophique de la route du Chemin de Saint Jean de Cuculles, un devis a été établi pour les travaux de reprise de la voirie permettant de combler les trous qui se sont encore accentués avec les pluies, ces travaux seront temporaires et permettront de patienter jusqu'à la reprise complète et pérenne des réseaux et de la voirie de cette rue. Le montant total s'élève à 11 444€ HT soit 13 732,80 € TTC.

Plan de financement proposé :

DEPENSE € HT		RECETTES € HT	
➤ Travaux de préparation, réalisation d'un enduit tricouche et mise à la côte regard EU	11 444,00 €	<b>Aides financières</b>	
		CCGPSL Fonds de Concours (50%)	5 722,00 €
		<b>Autofinancement</b>	5 722,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>11 444,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>11 444,00 €</b>

- Renouvellement de l'éclairage public et télécommunications rue de la Source.

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière pour les travaux de renouvellement de l'éclairage de la rue de la Source qui seront réalisés par Hérault Energies dans le cadre de la suite de la réhabilitation du centre du village.

Suivant la convention signée avec Hérault Energies le montant restant à charge de la commune s'élève à 27 363,88€ TTC.

Plan de financement proposé :

DEPENSE € HT		RECETTES € HT	
➤ Travaux d'Eclairage public ➤ Travaux de télécommunications	19 043,39 € 8 320,49 €	<b>Aides financières</b>	
		CCGPSL Fonds de Concours (50%)	13 681,94 €
		<b>Autofinancement</b>	13 681,94 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>27 363,88 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>27 363,88 €</b>

**Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide**

- De demander des subventions dans le cadre du FDC 2026 de la CCGPSL pour la reprise de la voirie du Chemin de Saint Jean de Cucules et pour les travaux d'éclairage public, travaux de télécommunications rue de la Source
- Autorise Le Maire à signer tout document relatif à cette demande

VOTE : POUR : 6      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

➤ **DCM 2026-002 Frais des études pour le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire propose de redéposer une demande d'aide financière auprès de la Sous-Préfecture pour les frais des études. Le montant prévisionnel étant de 41 600€ HT soit 49 920,00€ TTC pour la maîtrise d'œuvre.

**Débat, remarques...** : possible de demander des subventions à la fondation du patrimoine ou FEDER

**Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide**

- De demander des subventions auprès de la sous-préfecture pour les frais des études du projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente pour un montant de 41 600,00 € HT soit 49 920,00€ TTC
- Autorise Le Maire à signer tout document relatif à cette demande

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

➤ **DCM 2026-003 Travaux de remise en fonctionnement du système de vidéoprotection et raccordement liaison fibre caméra entrée village côté tennis.**

Monsieur le Maire propose de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel à projets DEPSA 2026 Fonds Interministériel de prévention de la délinquance afin de financer du remplacement de la caméra autonome du tennis et son raccordement en liaison fibre vers le poste central de la mairie. Le Devis de 2022 s'élève à 12 344,06 € HT soit 14 812,87€ TTC. Pour rappel une aide de 2500,63 € du Fonds de concours 2024 a été notifié pour ce projet. (Le devis est en cours de réactualisation).

Plan de financement proposé :

DEPENSE € HT		RECETTES € HT	
➤ Remplacement et raccordement liaison fibre caméra	12 344,06€	<b>Aides financières</b>	
		CCGPSL (FDC 2024 déjà notifié)	2 500,63
		DEPSA 2026	3 703,22
		<b>Autofinancement</b>	6 140,84
<b>TOTAL HT</b>	<b>12 344,06</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>12 344,06</b>

**Débat, remarques...** :

[www.101Planners.com](http://www.101Planners.com)

-Stéphan ZURITA demande si celle qui va être enlevé va être réutilisée ? c'est possible plus tard.

**Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide**

- De demander des subventions auprès de la préfecture dans le cadre de l'appel à projets DEPSA 2026 Fonds Interministériel de prévention de la délinquance afin de financer du remplacement de la caméra autonome du tennis et son raccordement en liaison fibre vers le poste central de la mairie, montant prévisionnel de la dépense 12 344,06 € HT soit 14 812,87€ TTC. Autorise Le Maire à signer tout document relatif à cette demande

VOTE : POUR : 6      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**4. DCM 2026-004 Présentation du RAO et choix de l'entreprise pour la mission maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire expose qu'après la phase de négociation avec les trois premières entreprises du classement, Hérault Ingénierie a établi un nouveau classement en fonction des nouvelles propositions. Monsieur Le Maire présente le Rapport d'Analyse des Offres. Un choix doit être fait afin de désigner l'entreprise chargée de la maîtrise d'œuvre.

**Débat, remarques... :**

- Au départ 17 entreprises, puis 7, puis 3 pour la phase négociation

**Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide**

- De retenir l'entreprise CLAC, classée première dans le RAO, pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la salle polyvalente
- Autorise la maire à signer tout document relatif à ce marché
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget

VOTE : POUR : 6      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**5. DCM 2026-005 Demande d'accès de la parcelle AH220 et AH 222**

Monsieur le Maire expose que les propriétaires des parcelles AH 220 et AH 222 (Allée de la pétanque) ont adressé une demande d'autorisation d'accès à leurs parcelles par la parcelle privée communale AH223 côté Promenade des jardins. En effet, l'accès envisagée lors de la division parcellaire ne permet pas de rentrer sur le terrain car la largeur de la voie est trop juste.

La parcelle communale est une parcelle appartenant au domaine privé communal. Plusieurs possibilités :

- Déclassement de la parcelle AH223 et intégration dans le domaine public communal afin d'autoriser l'accès. Dans ce cas une délibération du conseil municipal sera nécessaire avec information au cadastre afin de supprimer le numéro cadastral.

Ou

[www.101Planners.com](http://www.101Planners.com)

- Laisser la parcelle en privé communal et créer une servitude de passage

**Débat, remarques... :**

- Avantages et inconvénients de telle ou telle solution ? Pour que la mairie reste propriétaire il vaut mieux la deuxième solution. Par contre tout devra être remis en état avec l'entreprise choisie et en faisant attention à ne pas le transformer en parking.

**Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide**

- De laisser la parcelle en privé communal et créer une servitude de passage
- Accepte la demande d'accès par la parcelle AH223 avec prise en charge totale des travaux d'aménagement nécessaires (réalisés par la même entreprise ayant déjà réalisé les travaux de voirie de la promenade des jardins).

➤ VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**6. DCM 2026-006 Demande d'intégration dans le domaine public de la parcelle AL86**

Monsieur le Maire expose : Les travaux d'aménagement du lotissement de La Draille des Bergers étant achevés, l'aménageur a transmis une demande d'intégration au Domaine public par acquisition à titre gratuit de la parcelle AL86 d'une surface de 262m<sup>2</sup>.



**Débat, remarques... :**

- Présentation de la situation et alerte vis à vis des travaux de ligne aérienne réalisés. Vérification de la conformité des travaux pour éviter d'avoir à supporter ultérieurement des frais liés à ces travaux.

**Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide**

- Accepte la demande d'intégration de la parcelle AL86 dans le domaine public à titre gratuit et à condition que les travaux nécessaires aux différentes lignes soient faits correctement par l'aménageur.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

#### **7. DCM 2026-007 Accès au Passage du Gardian**

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, propose au Conseil de définir des conditions d'accès au Passage du Gardian fermé côté place de l'église par une borne amovible et fermé par une borne fixe côté rue du Carignan. En effet, suite à un stationnement non autorisé pour des travaux sur la propriété au 35 Place de l'église, il est nécessaire de prendre un arrêté d'interdiction de circulation et de stationnement en définissant les autorisations possibles envisagées.

**Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide**

- Accepte la demande du Maire d'établir un arrêté interdisant l'accès, la circulation et le stationnement du passage du Gardian sauf sur demande écrite et motivée à la mairie et soumise à autorisation du Maire.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

#### **8. DCM 2026-008 Stationnement rue de la Source**

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, expose que régulièrement l'accès de la pompe à eau située au bas de la rue de la Source est bloqué par des véhicules qui stationnent devant. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa décision de prendre un arrêté d'interdiction de stationner à cet endroit avec marquage et panneau.

**Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide**

- Accepte la demande du Maire d'interdire le stationnement devant la pompe à eau, avec panneau et marquage au sol

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

#### **9. DCM 2026-009 Travaux au 35 Place de l'église**

Monsieur le Maire fait un point sur son rendez-vous avec le propriétaire du dernier lot au 35 place de l'église. Le propriétaire a proposé de vendre le lot à la mairie. Il rappelle que ce 5<sup>ème</sup> lot n'existe pas dans le permis de construire.

**Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide**

- Refuse la proposition d'achat du lot

VOTE : POUR : 6      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**10. DCM 2026-010 Convention de mise à disposition de services avec la CCGPSL**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du service mutualisation et aides aux communes, la CCGPSL a déployé un service de mise à disposition d'un agent administratif sur lequel la commune s'était engagée dès 2023 pour une Mise à disposition de 1 jour/mois et des missions en fonction des demandes de la commune pour palier à l'absence d'un des agents du service administratif. La convention doit être renouvelée, elle prendra effet au 01/02/2026 pour une durée de 2 ans, elle établit les conditions d'exercice des fonctions des personnels mis à disposition au sein de la commune.

- Durée de temps de travail sur la commune : 7h06 (temps de transport pris en charge par la CCGPSL)
- Les autres modalités liées aux conditions de travail sont fixées par la CCGPSL (absences, congés, formation, rémunération)
- Lors de la présence de l'agent sur la commune, il doit se conformer aux règles de fonctionnement de la mairie et respecter les directives et les consignes qui lui seront données.
- Frais de fonctionnement : le remboursement des frais de fonctionnement se fait sur la base d'un coût journalier, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement  
Coût unitaire journalier : 170€ (toutes charges comprises) soit coût sur l'année 170€ x12 : 2040€.  
Ce coût unitaire journalier peut être amené à évoluer en fonction de l'évolution des coûts du personnel. Paiement semestriel.

**Débat, remarques... :**

- Nadine BELIN demande si ce service concerne que les secrétaires : oui
- En parallèle on forme l'agente d'accueil sur différents thèmes

**Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide**

- Autorise le maire à signer la convention et tout document relatif à la mise à disposition de services de la CCGPSL

VOTE : POUR : 6      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**11. Présentation du Programme Pluriannuel d'Investissement Eau et Assainissement 2025-2035 de la CCGPSL**

Monsieur le Maire présente le programme, Il explique que les compétences eau et assainissement sont détenus par la CCGPSL. Il y a de nombreux travaux à faire

(homogénéisation des barèmes sur toutes les communes avec tarif qui augmentent en fonction de la consommation. Travail sur les interconnexions de réseaux)

Investissement EAU-ASSAINISSEMENT 2025-2035 : 142m€

68% pour les travaux de réseaux eau potable et assainissement

18% pour les travaux d'infrastructures assainissement hors réseaux

15% pour les travaux d'infrastructures eau potable hors réseaux

Axes stratégiques pour sécuriser l'alimentation en eau potable

AXE 1 : Economiser l'eau

AXE 2 : Diversifier les ressources

AXE 3 : Développer l'offre en eaux brutes et en reut

AXE 4 & 5 : Sécuriser les achats et les ventes d'eau

AXE 6 : Renforcer les interconnexions entre UDI

AXE 7 : Encourager une consommation raisonnée en période estivale

## **12. Présentation du film de Régis Domergue sur la CCGPSL**

Présentation par Monsieur le Maire

## **13. Questions diverses**

- Présentation du projet d'aménagement de GGL sur la vente de la propriété CROS

Fin de séance : 20h26